



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Présentation budgétaire
Année 2021

Le 18 novembre 2020

Mot de la présidente

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que les modifications au Plan d'urbanisme et l'examen de Plans ou de politiques se font en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

L'Office a encore une fois mené beaucoup de consultations en 2020 malgré le contexte de la pandémie. La première moitié de l'année n'a pas donné lieu au départ de nouvelles consultations, mais à la finalisation de certaines déjà en cours et à la publication des rapports de ces dossiers. Il en a été ainsi de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques qui s'est tenue en vertu du droit d'initiative. Initiée en 2018, elle a connu sa conclusion par le dépôt du rapport en juin de cette année. La consultation sur les modifications au Plan d'urbanisme relatives au logement, connue sous le nom de Montréal, métropole mixte a connu le même cheminement ainsi que celles sur le secteur Bridge-Bonaventure et sur le PPU Nord de l'Île-des-Sœurs.

Par ailleurs, les activités de consultation sur la mise en valeur du secteur Namur-Hippodrome se sont tenues en début d'année, quelques semaines avant le premier confinement dû à la COVID-19. Le rapport a été rendu public au cours de l'été. Également, un mandat reçu en 2019 ne fera l'objet d'activités de consultation qu'en 2021. Il s'agit d'un projet de modification du règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte portant sur une partie du site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants. La modification proposée touche la tour 6 du projet immobilier en cours sur ce site. Finalement, le soutien donné par l'Office au Centre d'histoire de Montréal dans une démarche de nouveau positionnement a été suspendu dans le contexte de confinement que nous avons vécu cette année. Rappelons que ce soutien fait suite à un mandat d'accompagnement donné à l'OCPM par le comité exécutif.

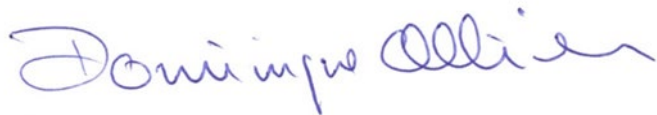
Cet automne nous avons repris nos activités de consultation, pour l'essentiel en virtuel, mais en ajoutant des procédures permettant aux citoyens qui n'ont pas d'accès à internet de participer par la poste et par téléphone. Trois dossiers ont fait l'objet d'activités. Le premier, dès la fin du mois d'août, portait sur un projet immobilier résidentiel dans le secteur du Village Shaughnessy. Il comprenait aussi des modifications réglementaires pour les hauteurs dans le même secteur. Le deuxième était l'examen du Programme particulier d'urbanisme, le PPU, du secteur des Faubourgs, dans l'est de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce PPU résultait de la consultation d'amont que l'Office a mené l'an dernier sur ce même territoire. Finalement, nous avons tenu des consultations

sur un projet d'école couplé à un projet résidentiel abordable et comportant aussi des équipements collectifs dans le secteur de Griffintown dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Généralement, l'Office organise et tient un certain nombre d'événements en cours d'année. Le contexte pandémique vécu pour la plus grande partie de l'année a fait en sorte que ces activités ont été soit moins nombreuses soit virtuelles. Nous avons participé au Forum urbain mondial d'ONU-Habitat qui s'est tenu à Abu Dhabi en février. Par la suite, toutes nos autres activités de représentation et de contribution à des conférences se sont faites de façon virtuelle. Ces participations ont été nombreuses et se sont déroulées tout au long de l'année. L'Office a aussi poursuivi son travail au sein du groupe de travail sur la démocratie participative au sein de l'association mondiale des grandes métropoles, Métropolis.

Un mot sur les questions financières : cette année nous avons pu réaliser tous nos mandats sans devoir faire une demande de crédits supplémentaires comme cela avait été régulièrement le cas au cours des dernières années. Cela est en bonne partie dû à la pause que nous avons pris dans les consultations à cause du confinement du printemps. Certaines consultations qui devaient se réaliser dans la première moitié de l'année ont plutôt commencée dans la deuxième moitié et se poursuivront au début 2021. L'option de crédits supplémentaires demeure cependant possible pour 2021 selon le volume et la complexité des dossiers que nous aurons à traiter. Les effets de la pandémie sur la conduite de nos consultations seront aussi un facteur qui entrera en ligne de compte dans l'évaluation de nos besoins financiers.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink that reads "Dominique Allier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces et de faire la promotion des meilleures pratiques en consultation publique.

Organigramme et structure administrative

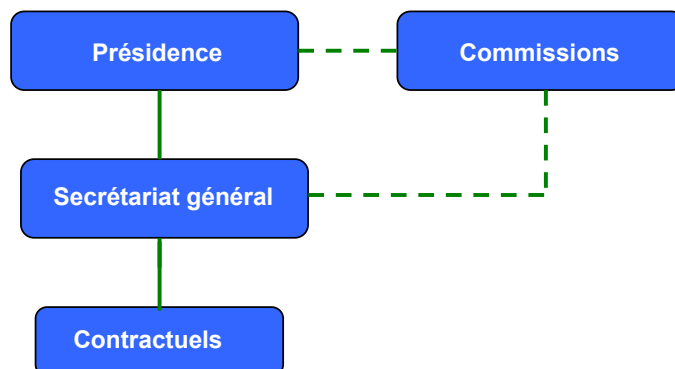
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres *ad hoc* qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires *ad hoc* sont actuellement au nombre de 35. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

Activités

Office de consultation publique de Montréal – 2020

Arrondissement	Activités	Dates importantes
Toute la ville	Racisme et discrimination systémiques	Soirée d'information : 15 mai 2019 Soirées thématiques : 21, 28, 29 mai 2019 Activités contributives citoyennes : juin au 28 septembre 2019 Audition des opinions : 4, 5 novembre, 4 décembre 2019 Rapport : 3 juin 2020
Verdun	PPU Nord de L'Île-des-Sœurs	Information : 30 septembre 2019 Audition des opinions : 28 octobre 2019 Rapport : 30 avril 2020
Ville-Marie & Sud-Ouest	Secteur Bridge-Bonaventure	Information et porte ouvertes : 22 mai 2019 Colloque : 5 septembre 2019 Opinions en ligne : 10 septembre au 10 octobre 2019 Audition des opinions : 2, 3, 4, 7 octobre 2019 Rapport : 24 février 2020
Toute la ville	Règlement pour une métropole mixte	Information : 19 septembre 2019 Opinions en ligne : 27 septembre au 27 octobre 2019 Audition des opinions : 22, 23, 24, 25 octobre 2019 Rapport : 30 avril 2020
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Mise en valeur du quartier Namur-Hippodrome	Information : 20 novembre 2019 Opinion en ligne : 19 janvier 2020 Audition des opinions : 13 février 2020 Rapport : 17 septembre 2020
Ville-Marie	Îlot Sainte-Catherine Ouest	Séance d'information virtuelle : 10 août 2020 Séance virtuelle Q & R : 15 septembre 2020 Audition des opinions : 14 octobre 2020 Rapport : à venir
Ville-Marie	Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs	Séance d'information virtuelle : 9 septembre 2020 Séance virtuelle Q & R : 29 septembre 2020 Audition des opinions : 27, 28, 29 et 30 octobre, 2 et 3 novembre 2020 Rapport : à venir
Sud-Ouest	École et équipements collectifs dans Griffintown	Séance d'information virtuelle : 19 octobre 2020 Séance virtuelle Q & R : 11 novembre 2020 Audition des opinions : 7 et 10 décembre 2020 Rapport : à venir
Toute la ville	Centre d'histoire de Montréal	Interceptions-questionnaire : 26 mai 2019 Questionnaire en ligne : 27 mai au 15 juillet 2019 Ateliers de prototypage : 4, 10, 15 juin 2019
Ville-Marie	Tour 6 du Square Children	À venir

Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal	Consultation publique sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers	À venir
-----------------------------------	---	---------

Toute la documentation pertinente aux consultations et activités, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Les dépenses de l'Office sont déterminées par le nombre de mandats de consultation qui lui sont confiés et par les activités tenues dans le cadre de son mandat de promotion des meilleures pratiques de consultation publique. Il est donc toujours difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des activités qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2021.

Le budget de l'OCPM est voté par le conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la Charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office a été fixé à 2 666 300 \$ pour 2020. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 900 000 \$ était disponible pour les frais directement liés aux différentes activités et consultations (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En 2020, ces sommes ont été suffisantes pour réaliser toutes les activités de l'Office. Nous n'avons donc pas eu à faire des demandes de crédits supplémentaires comme cela avait été le cas ces dernières années. Les crédits accordés dans le cadre du budget 2021 sont de 2 717 000 \$.

Évolution budgétaire 2019-2021

2019

Budget accordé	2 361 000 \$
+ crédits supplémentaires	<u>1 033 000 \$</u>
Réel au 31 décembre	3 394 000 \$

2020

Budget accordé	2 666 300 \$
Estimé des dépenses	2 666 300 \$

2021

Budget accordé	2 717 000 \$
Estimé des dépenses	2 717 000 \$

ADDENDA

Évolution budgétaire 2018 - 2021 par catégorie

	Réel 2018	Réel 2019	Estimé 2020	Projeté 2021
Rémunération	808 000 \$	960 000 \$	870 000 \$	900 000 \$
Avantages sociaux	127 000 \$	140 000 \$	180 000 \$	150 000 \$
Transports et comm.	132 000 \$	225 000 \$	210 000 \$	220 000 \$
Services prof. & adm.	934 000 \$	1 628 000 \$	1 076 000 \$	1 047 000 \$
Location et entretien	299 000 \$	385 000 \$	280 000 \$	350 000 \$
Biens non durables	69 000 \$	56 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
TOTAL	2 369 000 \$	3 394 000 \$	2 666 000 \$	2 717 000 \$
Autorisé en début d'année	2 193 000 \$	2 361 000 \$	2 666 000 \$	2 717 000 \$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : luc.doray@ocpm.qc.ca